



PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 Novembre 2002 relatif à la réaction au feu
Laboratoire agréé du Ministère de l'intérieur

N° CM-21-B-005

Valable 5 ans à compter du 15/03/2021

Matériau présenté par : Protecflam Industries
31 rue de l'Etoile du Matin
44600 Saint Nazaire

Marque commerciale : Hydroflam® SD19 sur végétaux stabilisés

Description sommaire :

- Mousse végétalisée de type bryophyte, boule ou lichen, ignifugée par aspersion avec Hydroflam® SD19 après végétalisation :
 - o Collée sur carton cannelé ou nid d'abeille d'épaisseur 3 à 30 (+/-0,01) mm classé M1 conformément au PV CM-19-B-002 ; Masse surfacique du produit global : 2,8 à 5,3 kg/m².
 - o Collée ou fixée sur support plein incombustible

Le détail de la description du produit est indiqué dans le rapport d'essai en appui cité ci-après.

Rapport d'essais : n° 404/20/152-2 du 15/03/2021

Nature des essais : Essai par rayonnement

Classement : M1 sur support M1 ou mieux

Ce classement est valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE. En accord avec le NPC, le classement M1 du produit ne peut être utilisé dans le cas d'une mise sur le marché comme produit de construction.

Durabilité du classement : non limité a priori à partir de la mise en service (usage intérieur)
(Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais en annexe de ce document)

Domaine d'application : AM 9 – éléments de décoration en relief / AM 14 – cloisons coulissantes / AM 15 et 16 – gros mobilier et agencement principal / AM 18 – Siège (Structure) / Ferroviaire

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de réaction au feu de l'élément objet du présent procès-verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Bordeaux, le 15/03/2021

Siège social
10, rue Gai Mée
77420 Champs-sur-Mame
Tél +33 (0) 72 84 97 84

Bordeaux
Allée de Boutaut - BP 227
33028 Bordeaux Cedex
Tél +33 (0)5 56 43 63 00
Fax +33 (0)5 58 43 84 50

www.fcba.fr

Siret 775 630 903 00132
APE 7219 Z
Code TVA CEE : FR 14 775 630 903

SIGNE	SIGNE	REDIGE	APPROUVE
La technicienne en charge des essais	Le technicien en charge des essais	La chargée d'essais	La responsable technique feu
Fanny CASAMAJOR	Wilfrid POMAREL	Céline REYNAUD	Sandra WARREN

Ce document comprend 1 page pour le Procès-verbal de classement et 3 pages annexées pour le rapport d'essais. Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral soit du procès-verbal soit de la totalité du document.

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois - construction, Aménagement



Protecflam Industries
rue de l'Etoile du Matin
FR- 44600 St Nazaire
www.protecflam.fr
contact@protecflam.com
+33(0)2 40 90 10 80